CSEE EXTRAORDINAIRE DO GSO

Déclaration préalable

18 mars 2020

En cette période de crise grave que traverse notre pays, nos pensées vont à tous les personnels soignants mobilisés, qui travaillent sans relâche pour sauver des vies, nos pensées vont également aux victimes et à leurs familles.

Dans ce contexte épidémique sans précédent auquel nous devons faire face collectivement, nos priorités vont à la protection des personnels mais aussi de nos infrastructures, utiles à l'ensemble de la population.

Le confinement et le télétravail à domicile sont les meilleurs moyens de ne pas mettre les autres en danger. L'éloignement de nos sites ne doit pas nous empêcher de continuer à échanger, travailler et prendre des nouvelles les uns des autres. Il faut protéger notre communauté de travail comme notre communauté nationale.

La Direction a fait le choix responsable de fermer toutes nos boutiques y compris les Générales de téléphonie, nous en sommes satisfaits mais nous resterons en alerte dans l'éventuelle mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA).

Nous demandons qu'en cas de réouverture :

- le travail en boutique se fasse sur la base du volontariat et uniquement du volontariat.
- les passages en boutiques se fassent sur la base de rendez-vous et code SAVI, qui permettront notamment de filtrer et traiter par téléphone toutes les demandes qui peuvent l'être.

Dans ce cas-là, afin de protéger nos personnels, nous vous demanderons :

- Une stricte limitation du nombre des boutiques ouvertes et des horaires d'ouverture réduits, avec une heure de pause repas et une fermeture médiane des boutiques
- Un affichage clair des actes possibles en cette période afin de dissuader l'éventuelle clientèle venant pour des actes commerciaux
- Mise en place de vigile
- Un marquage au sol pour préserver les distances sanitaires recommandées (1 mètre)
- Du gel hydro-alcoolique
- Des lingettes désinfectantes et des gants
- Des masques de protection

Nous vous demandons également une suspension totale de la production GP et du déploiement FTTH, nos partenaires n'étant, eux-mêmes, plus en état de produire.

Pour la CFE-CGC, la gestion des interventions doit :

- Prioriser les interventions de SAV et d'accompagnement des secteurs d'activité critiques (médecine, éducation…)
- Réaliser les interventions en extérieur ne présentant pas de risque pour la santé des personnels concernés
- Ne réaliser les interventions indispensables dans les locaux de nos clients entreprises qu'avec des personnels volontaires et munis des équipements de protection nécessaires.

D'autre part, même si nous savons que ce n'est pas simple car la situation et les consignes du gouvernement évoluent très vite, la CFE-CGC demande à la Direction d'éviter les ordres et contrordre. En effet, c'est extrêmement anxiogène pour les salariés-es.

De plus, nous regrettons que la mutualisation de la restauration collective et sa délégation à l'entreprise empêche le CSE de mener sa propre politique de Titres Restaurant. Nous sommes donc contraints de supporter la politique d'ORANGE qui, aux dernières nouvelles, refuse d'attribuer des titres restaurants aux télétravailleurs « non habituels ». Nous contestons ce choix et nous demandons à la direction de revenir sur cette décision.

Pour terminer, nous remercions celles et ceux qui depuis plusieurs jours travaillent sans relâche pour faire fonctionner nos réseaux. C'est un immense défi face à l'ampleur de la crise.

Prenez soin de vos proches, prenez soin de vous, restez chez vous.

Vos représentants CFE-CGC Orange

Élu-e-s
- Abdelkrim DAOUADJI
- Emilie GALL
- Farid BENALI
- Valérie VINCENT
- Adrien GRACIANNETTE
- Farida MILCENT
- Jérôme WARTEL

Représentant syndical
François KANY